

DÉCLARATION DE CRÉANCES

à adresser au représentant des créanciers, mandataire judiciaire
(consulter la notice explicative au verso)

cerfa

N° 10021*01

Créancier

(Nom, adresse et références)

ACS
5 place Pierre Curie
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Mandataire du Créditeur (cf. Notice § 1)

(Nom, qualité, adresse et références)

Débiteur

(Pour les personnes physiques : nom, adresse, n° RCS ou RM)
(Pour les personnes morales : dénomination, siège sociale, N) RCS

SARL KERIBIN
102 avenue du Médoc
33320 EYSINES

Procédure

Nature du jugement

Liquidation Judiciaire

Date du jugement

31/01/2024

CRÉANCE DÉCLARÉE

(N.B. : Le décompte et la liste des pièces sont à joindre en annexe)

	Créance chirographaire (c'est à dire sans privilège)	Créance privilégiée	Observations (cf. notice § 3)
Montant échu	2 200,00 €		Facture F222080 de 7 801,14 € Virement reçu de 5 601,14 €
Montant à échoir			
Total T.T.C.	2 200,00 €		

Fait à..... Bordeaux....., le 21/01/24.....

Représentant des créanciers

Nom et qualité du signataire.....
.....Salin'gnoi.....
.....(Gérant).....

SELARL FIRMA
54 cours Georges Clémenceau
33000 BORDEAUX

requiert l'admission de sa créance pour un montant total
de2 200,00....Euros T.T.C.

Certifié sincère
SIGNATURE

ACS

5 place Pierre Curie
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Tél. 05 56 32 81 81
SIRET : 443 260 382 00037 - TVA : FR6346326138
www.acs-composants.com